



DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

Numéro de dépôt : **91401426.1**

Int. Cl.⁵ : **A63F 1/06, A63F 1/14**

Date de dépôt : **31.05.91**

Priorité : **31.05.90 FR 9006790**
21.06.90 FR 9007775

Inventeur : **Persuy, Michel**
82, route de Croissy
F-78110 Le Vesinet (FR)

Date de publication de la demande :
04.12.91 Bulletin 91/49

Mandataire : **Hud, Robert**
Cabinet COLLIGNON 6, rue de Madrid
F-75008 Paris (FR)

Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU NL SE

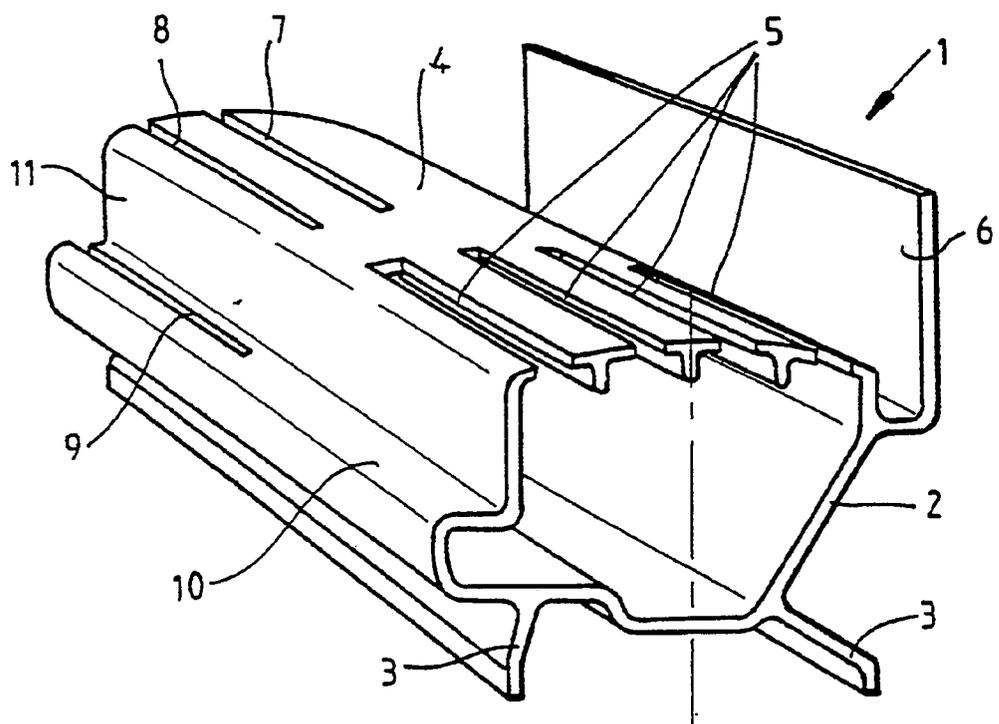
Demandeur : **ACTICIEL S.A.**
131 Boulevard Carnot
F-78110 Le Vesinet (FR)

Appareil permettant la préparation d'une donne prédéterminée de cartes à jouer.

L'appareil est constitué par un corps tubulaire creux 2 qui présente d'un côté, à sa partie supérieure, quatre fentes parallèles 5 destinées à recevoir chacune un paquet des treize cartes de l'une des couleurs d'un jeu de cartes. Un écran vertical 6 disposé à l'arrière des fentes 5 cache les paquets de cartes de la vue des autres joueurs. Dans l'autre partie du corps 2 est logée une bande enroulée sur laquelle est imprimée la liste des mains successives du joueur. Cette liste sort par une fente 9 vers la base du corps 2, puis rentre à l'intérieur de celui-ci par une fente 8 et ressort par une fente 7. Le joueur lit sur la partie de bande sortie par la fente 9 la composition de la main à réaliser, et construit rapidement cette main au moyen des paquets de cartes logés dans les fentes 5.

L'appareil permet la constitution rapide par un joueur, à la table, d'une main de brige prédéterminée.

FIG. 1



L'invention concerne un appareil permettant la préparation de donnes prédéterminées de jeux de cartes.

Il est connu de préparer par exemple une donne de jeu de bridge en utilisant un étui, un jeu de cartes et une liste imprimée de donnes. Cela peut être fait par une personne non joueuse, avant que la donne soit effectivement jouée, mais cela nécessite un matériel spécifique et du temps.

Une autre solution consisterait à donner à chaque joueur un jeu et une liste de ses mains pour construire son jeu à la table. Toutefois, sans assistance, les modalités pratiques de réalisation de l'opération à la table seraient difficiles, compte tenu du nécessaire secret par rapport aux autres joueurs.

La présente invention a pour objet de remédier à ces inconvénients et, à cet effet, elle propose un dispositif d'une grande simplicité et d'un faible coût permettant à chaque joueur, à la table et avant que la donne soit jouée, de préparer très rapidement et avec discrétion par rapport aux autres joueurs, la main qu'il va jouer et dont la configuration est fournie par les moyens habituels actuels tels que micro-ordinateurs ou services de télécommunication.

Selon l'invention l'appareil mis à la disposition de chaque joueur comprend sur un même support un logement destiné à recevoir une liste des mains par joueur, imprimée sur une bande, un moyen permettant le défilement manuel discret de cette liste sous la commande du joueur, et des moyens de support séparés permettant le rangement de quatre paquets de cartes à jouer contenant chacun les treize cartes d'une couleur et disposés de telle sorte que le repérage des quatre couleurs soit bien visible et que l'extraction manuelle des paquets de cartes, un par un, soit rendue facile. On comprend ainsi que le joueur, après avoir réalisé le défilement nécessaire de la liste de mains pour prendre connaissance de la configuration de la prochaine main à jouer, n'aura plus qu'à prélever successivement, dans les quatre paquets correspondant chacun à une couleur, les cartes mentionnées sur la liste pour constituer couleur après couleur la main de la prochaine donne à jouer.

Avantageusement l'appareil pourra présenter la forme d'un tube à axe horizontal, dont une partie de la longueur sert de support pour les quatre paquets de cartes alors que l'autre partie est conçue pour recevoir la liste des mains et permettre son déroulement discret devant le joueur.

Les moyens de support des quatre paquets de cartes sont constitués par quatre fentes successives ménagées dans une partie du tube et orientées selon des génératrices de celui-ci, chaque fente recevant un paquet de cartes qui viennent en appui sur la surface interne du tube. Avantageusement, cette partie de tube se poursuit vers le haut sur toute la longueur des fentes par une aile verticale isolant ces fentes, et les paquets de cartes qu'elles contiennent, de la vue

des autres joueurs.

Les moyens de stockage et de défilement de la liste des mains sont constitués par l'autre partie du tube qui reçoit ladite liste enroulée sur elle-même et présente au moins une fente disposée vers l'avant et par laquelle sort l'extrémité extérieure de la liste devant être lue par le joueur. Avantageusement, deux autres fentes rapprochées l'une de l'autre et par lesquelles passe successivement la liste des mains sont disposées en arrière de la fente de sortie pour créer un effet de chicane et freiner le défilement de la liste des mains. La fente de sortie peut être ménagée en avant d'une face verticale du tube, laquelle permet d'isoler de la vue des autres joueurs la partie de la liste des mains sortie de l'appareil, en assurant ainsi le secret nécessaire.

Selon une variante le corps tubulaire, recevant les quatre paquets de cartes et la liste des mains par joueur, est rendu solidaire d'un dossier support, d'orientation générale verticale et pris selon un plan perpendiculaire à l'axe du corps tubulaire, destiné à s'appliquer contre la tranche ou le rebord vertical de la table de bridge et pourvu de moyens de fixation à ladite table. Avantageusement la partie supérieure plane verticale du dossier support, servant pour sa fixation à la table, se poursuit par une deuxième partie également verticale ou sensiblement verticale, solidaire du corps tubulaire, dont le plan est légèrement déporté vers l'intérieur de la table de bridge, sous le plateau de celle-ci.

Ainsi, le corps tubulaire de l'appareil se trouve totalement caché à la vue des autres joueurs par le rebord de la table de bridge, ce qui améliore encore la discrétion. De plus, le dessus de la table de bridge se trouve alors totalement dégagé.

Pour bien faire comprendre l'appareil selon l'invention on en décrira ci-après à titre d'exemple, sans caractère limitatif, une forme d'exécution préférée et des variantes en référence au dessin schématique annexé dans lequel:

la figure 1 est une vue perspective d'un appareil selon l'invention pour la préparation rapide d'une main de bridge ;

la figure 2 est une vue en coupe verticale transversale de l'appareil de la figure 1, du côté de la partie de support des paquets de cartes rangées par couleurs ;

la figure 3 est une coupe verticale transversale de l'autre extrémité de l'appareil de la figure 1, constituant la partie de l'appareil dans laquelle est emmagasinée la liste des mains ;

la figure 4 est une vue perspective d'une variante de l'appareil selon la présente invention destiné à être fixé au rebord du plateau d'une table de bridge ; et

la figure 5 est une vue perspective d'une autre variante de l'appareil de la figure 1.

Aux figures 1 à 3 on a représenté de façon géné-

rale en 1 l'appareil selon l'invention qui comprend un corps tubulaire 2 constitué par un profilé d'aluminium extrudé et présentant à sa partie inférieure des pieds 3 qui assurent son maintien en position sur un support horizontal. Dans la face supérieure 4 sensiblement horizontale du corps tubulaire 2, sur la partie de droite de ce corps en regardant la figure 1, sont ménagées quatre fentes successives 5 parallèles à l'axe longitudinal du corps 2 et présentant chacune une longueur légèrement supérieure à la largeur d'une carte à jouer. Chaque fente 5 est destinée à recevoir un paquet des treize cartes d'une même couleur d'un jeu de cartes, et sa largeur est donc prévue en conséquence.

Vers l'arrière, au moins sur une longueur correspondant à celle des fentes 5, le corps 2 se poursuit par une aile verticale 6 d'une hauteur suffisante pour cacher à la vue des autres joueurs présents à la table le nombre des cartes restant dans chaque couleur et logées dans les fentes 5.

Sur sa partie de gauche en regardant la figure 1 le corps tubulaire 2 comporte, ménagées dans sa face supérieure 4, deux fentes longitudinales 7, 8 rapprochées l'une de l'autre alors que, vers l'avant, une troisième fente 9, parallèle aux fentes 7, 8, est ménagée dans une partie horizontale 10 de plus faible hauteur du corps 2 qui fait suite à une portion verticale 11 de ce corps.

A la figure 3 on a schématisé, enroulée et logée à l'intérieur du corps 2, une feuille 12 sur laquelle est imprimée une liste des mains successives du joueur établie par exemple à partir d'un micro-ordinateur ou d'un appareil télématique (tel celui désigné sous la marque "MINITEL"). L'extrémité extérieure de la liste 12 sort du corps 2 par la fente 9, rentre par la fente 8 et ressort par la fente 7 en un emplacement bien en vue de l'utilisateur mais caché à la vue des autres joueurs par la partie verticale 11 du corps 2. Une traction effectuée par l'utilisateur sur l'extrémité de la liste 12 sortant par la fente 7 assure un déroulement de la liste 12 qui permet à l'utilisateur de prendre connaissance de la prochaine main à préparer, alors que les fentes 8 et 7 produisent un effet de chicane freinant le déroulement de cette liste.

L'utilisation de l'appareil se comprend immédiatement d'après la description qui précède. Le joueur dispose, à l'intérieur de l'appareil, de la liste 12 des mains successives qu'il aura à jouer, dont l'extrémité à lire sort de l'appareil par la fente inférieure 9 de façon à se trouver en bonne position de lecture devant les yeux du joueur. Dans les quatre fentes successives 5 de l'appareil sont disposés respectivement les paquets (non représentés) des treize cartes de chacune des quatre couleurs d'un jeu de cartes.

Il suffit alors au joueur d'appliquer une légère traction sur l'extrémité de la liste 12 sortant de la fente 7 pour faire apparaître à ses yeux les indications relatives à la configuration de sa main dans la prochaine

donne à jouer, le déroulement de la liste 12 étant toutefois freiné de façon appropriée par l'effet de chicane dû aux fentes successives 8 et 7. On comprend que la face verticale 11 du corps 2 empêche les autres joueurs de pouvoir prendre connaissance des indications portées sur la liste 12, en assurant ainsi le secret nécessaire.

Le joueur n'a plus en utilisant successivement les quatre paquets de cartes contenus dans les fentes 5, qu'à constituer sa main couleur après couleur, d'après les indications de la liste 12 ce qui peut être effectué facilement, rapidement et sans risque d'erreur. On compte que le joueur peut ainsi préparer sa main en un temps de 40 à 50 secondes en moyenne. L'aile verticale 6 cache aux yeux des autres joueurs l'épaisseur des paquets de cartes restant dans chaque fente 5, susceptible de donner des indications sur la distribution du jeu.

La forme du profilé constituant le corps 2 est telle qu'avec un train de fraises approprié les fentes 5 et les fentes 7, 8, 9 respectivement peuvent être réalisées en une seule opération. Une entrée conique, réalisée avec un troisième train de fraises, peut permettre de faciliter l'introduction des cartes dans les fentes 5.

On notera qu'avantageusement le rouleau de données 12 peut être obtenu par découpage en quatre bandes (une pour chacune des quatre mains) d'une feuille de format A4 sortant de l'imprimante. Chaque bande aura donc une largeur de 52 mm environ et la partie du corps 2 devant contenir cette bande présentera donc une largeur de cet ordre. Ce découpage pourra s'effectuer facilement, en trois coups de ciseaux.

En référence à la figure 4 on a représenté en 2 le corps tubulaire d'une variante de l'appareil de la figure 1 et en 5 les quatre fentes parallèles ménagées à la partie supérieure de ce corps pour recevoir les paquets de treize cartes de chacune des quatre couleurs d'un jeu de cartes. De l'autre côté du corps 2 on a représenté la fente de sortie 9 pour la liste des mains, ainsi que la fente 8 servant au freinage de cette liste.

On a représenté en 13 un dossier support métallique dont la partie supérieure plane verticale 14 se poursuit par une partie inclinée 15 orientée en direction opposée au corps tubulaire 2, puis par une partie sensiblement verticale 16 dont l'extrémité inférieure est solidaire du corps 2 selon une génératrice de celui-ci. A son extrémité supérieure la partie verticale 14 se prolonge par une aile horizontale 17 qui s'étend dans la direction opposée au corps tubulaire 2. Avec un certain écartement par rapport à l'aile 17 et parallèlement à celle-ci s'étend une plaque 18 qui est solidaire de la partie 14 du dossier 13. La plaque 18 comporte un trou taraudé 19 d'axe vertical dans lequel est engagée une vis de fixation 20 dont la pointe est dirigée vers l'aile 17.

On comprend que, pour fixer l'appareil à la table de bridge, le joueur appuie la partie supérieure 14, du dossier 13 contre la tranche verticale de la table lui faisant face, en appuyant l'aile horizontale 17 contre la face supérieure du plateau de la table. Il actionne ensuite la vis 20 jusqu'à ce que celle-ci engage la face inférieure du plateau de la table en pressant celui-ci contre l'aile 17. Le corps 2 de l'appareil se trouve ainsi placé légèrement sous le plateau de la table en étant totalement caché à la vue des autres joueurs par le rebord de la table.

Selon la variante représentée à la figure 5, la partie supérieure verticale 14 du dossier 13 comporte des trous 21 d'axe horizontal servant à fixer, au moyen de vis (non représentées), cette partie 14 au rebord vertical du plateau de la table de bridge.

On comprendra que la description ci-dessus a été donnée à simple titre d'exemple, sans caractère limitatif, et que des adjonctions ou des modifications constructives pourraient y être apportées sans sortir du cadre de l'invention.

Revendications

1. Appareil permettant la préparation rapide, à une table de bridge, d'une main d'une donne prédéterminée de cartes à jouer, comprenant sur un même support un logement destiné à recevoir une liste des mains par joueur et des moyens de support séparés permettant le rangement de quatre paquets de cartes à jouer contenant chacun les treize cartes d'une couleur, caractérisé en ce qu'il présente un corps (2) avec une première partie tubulaire dans laquelle sont ménagées quatre fentes (5), orientées selon des génératrices, qui constituent lesdits moyens de support des paquets de cartes, et une seconde partie tubulaire qui reçoit intérieurement la liste des mains (12) imprimée sur une bande enroulée sur elle-même et dont l'extrémité extérieure sort de ladite seconde partie du corps (2) par une fente (9).
 2. Appareil selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite fente (9) de sortie de la liste des mains (12) est ménagée vers l'avant du corps (2) de l'appareil.
 3. Appareil selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce qu'il présente, au-dessus de ladite fente de sortie (9), deux autres fentes (8, 7) qui lui sont parallèles et par lesquelles passe successivement la liste des mains (12) pour effectuer un effet de chicane et freiner le défilement de la liste (12) par la fente de sortie (7).
 4. Appareil selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que ladite seconde
- partie tubulaire du corps (2) à l'intérieur de laquelle est logée la liste des mains (12) présente, en arrière de la fente de sortie (9), une face verticale (11) qui sert à isoler de la vue des autres joueurs la partie de la liste des mains (12) extérieure à l'appareil.
 5. Appareil selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la partie du corps (2) recevant intérieurement la liste des mains (12) est d'une longueur telle qu'elle permet de loger une bande de papier enroulée correspondant au quart d'une feuille de format A4.
 6. Appareil selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est constitué par un élément tubulaire unique (2), équipé de pieds (3) à son extrémité inférieure, qui présente sur une partie de sa longueur les fentes (5) recevant les quatre paquets de cartes par couleur et, sur l'autre partie de sa longueur, les fentes (7, 8, 9) de circulation de la liste des mains (12).
 7. Appareil selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'il présente vers l'arrière, au moins sur une longueur correspondant à celle des moyens de support (5) recevant les paquets de cartes, une aile verticale (6) s'étendant vers le haut.
 8. Appareil selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il comprend un dossier de support (13) dont au moins la partie supérieure (14) est orientée verticalement et dont l'extrémité inférieure est solidaire du corps (2) de l'appareil, ladite partie supérieure (14) du dossier (13) comportant des moyens (17,18,19,20,21) pour sa fixation à plat contre le rebord vertical du plateau d'une table de bridge.
 9. Appareil selon la revendication 8, caractérisé en ce que la partie inférieure (16) du dossier de support (13), solidaire du corps (2) de l'appareil, est orientée sensiblement verticalement tout en étant déportée de quelques centimètres dans la direction opposée au corps (2) de façon que l'appareil soit caché à la vue des autres joueurs par le rebord de la table.
 10. Appareil selon la revendication 9, caractérisé en ce que les parties supérieure (14) et inférieure (16) du dossier support (13) sont reliées ensemble par une partie intermédiaire (15) inclinée dans la direction opposée au corps (2).
 11. Appareil selon l'une quelconque des revendications 8 à 10, caractérisé en ce que les moyens de fixation du dossier support (13) à la table de

bridge comprennent deux plaques horizontales (17, 18) solidaires de la partie supérieure (14) du dossier (13) à des niveaux différents, la plaque inférieure (18) comportant un moyen à vis (20) pour serrer le plateau de table contre la plaque supérieure (17). 5

12. Appareil selon l'une quelconque des revendications 8 à 10, caractérisé en ce que les moyens de fixation du dossier support (13) comprennent au moins une ouverture d'axe horizontal ménagée dans la partie supérieure du dossier (13) pour permettre le passage d'une vis venant se fixer dans le rebord vertical du plateau de la table. 10
- 15

20

25

30

35

40

45

50

55

5

FIG. 1

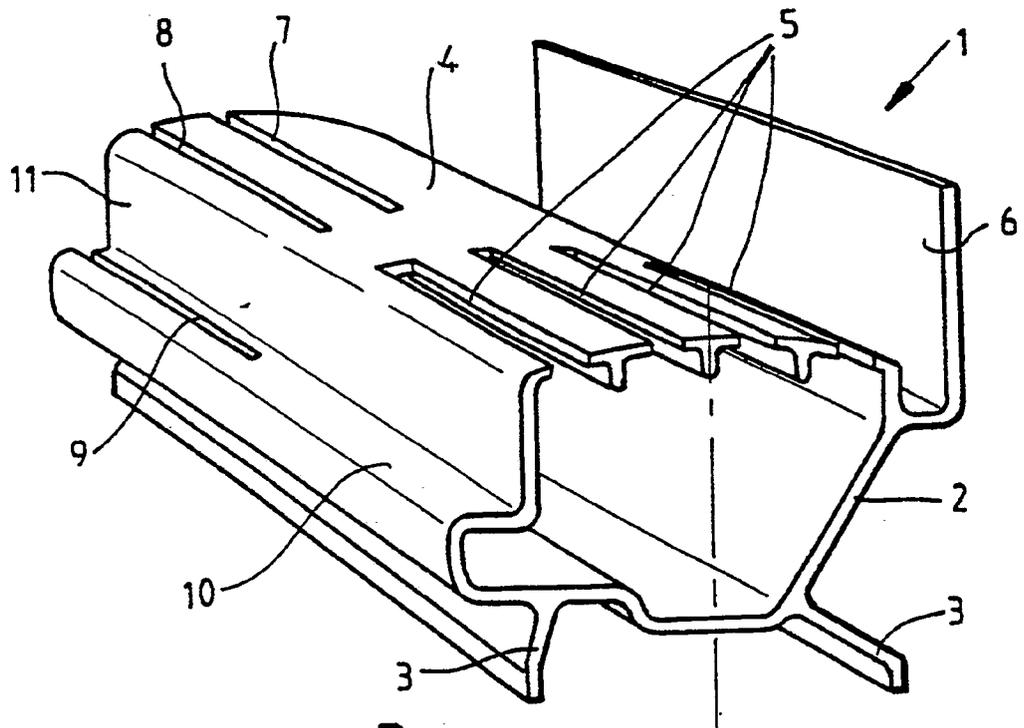


FIG. 2

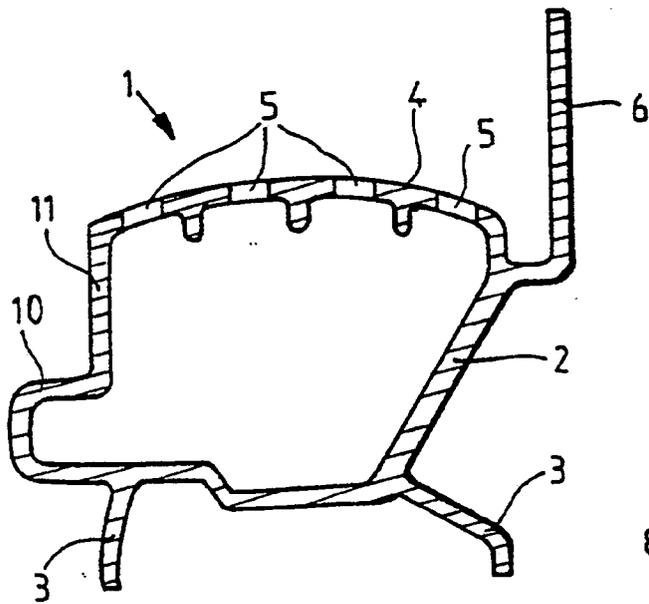


FIG. 3

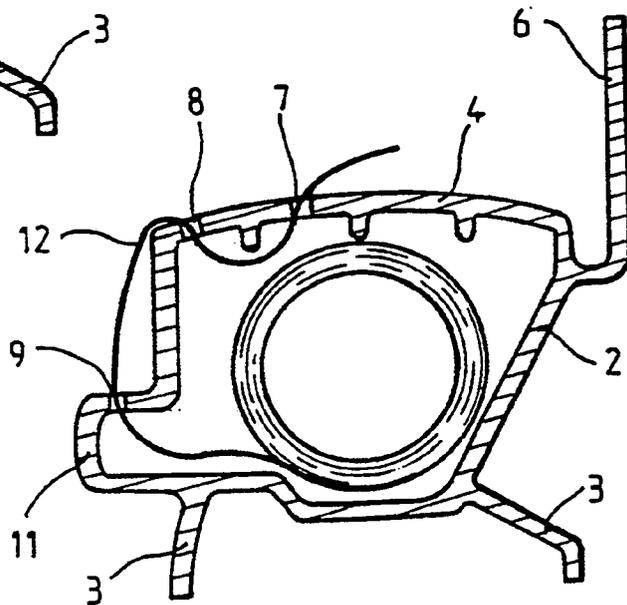


FIG. 4

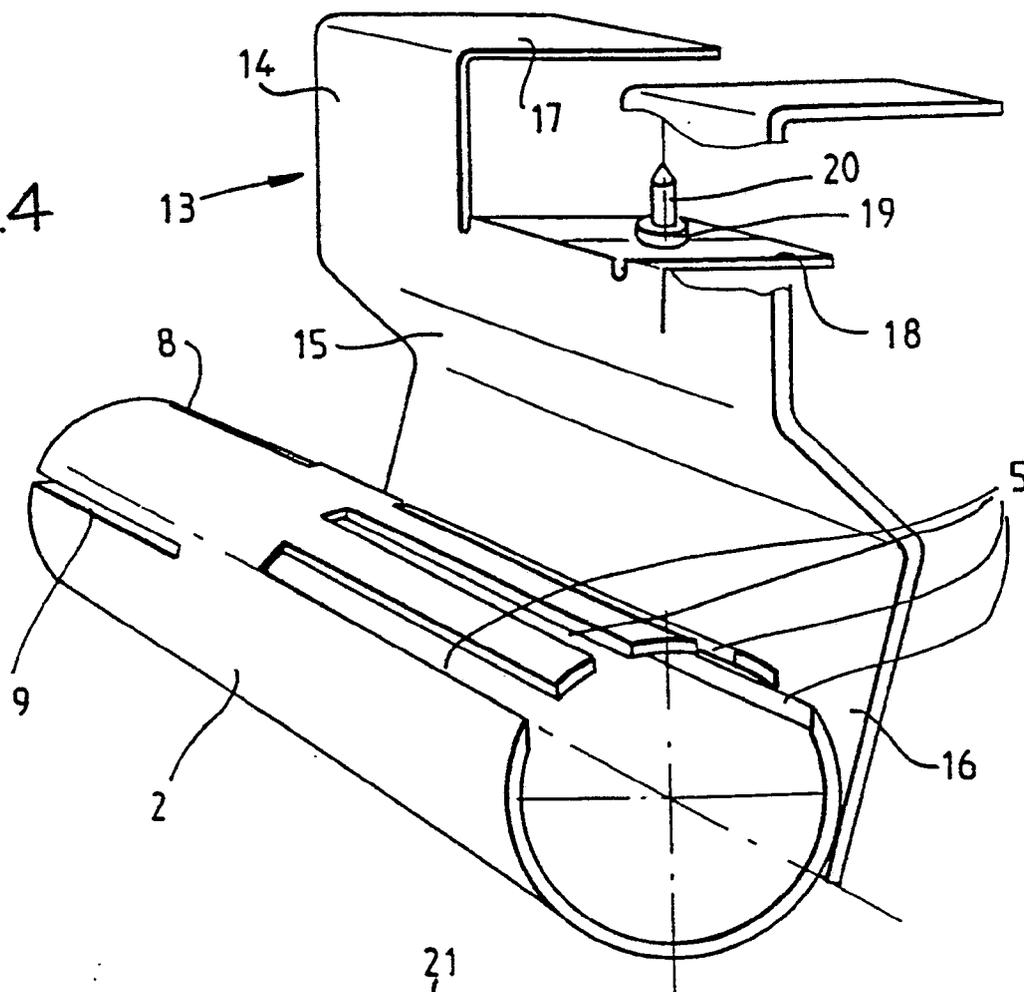
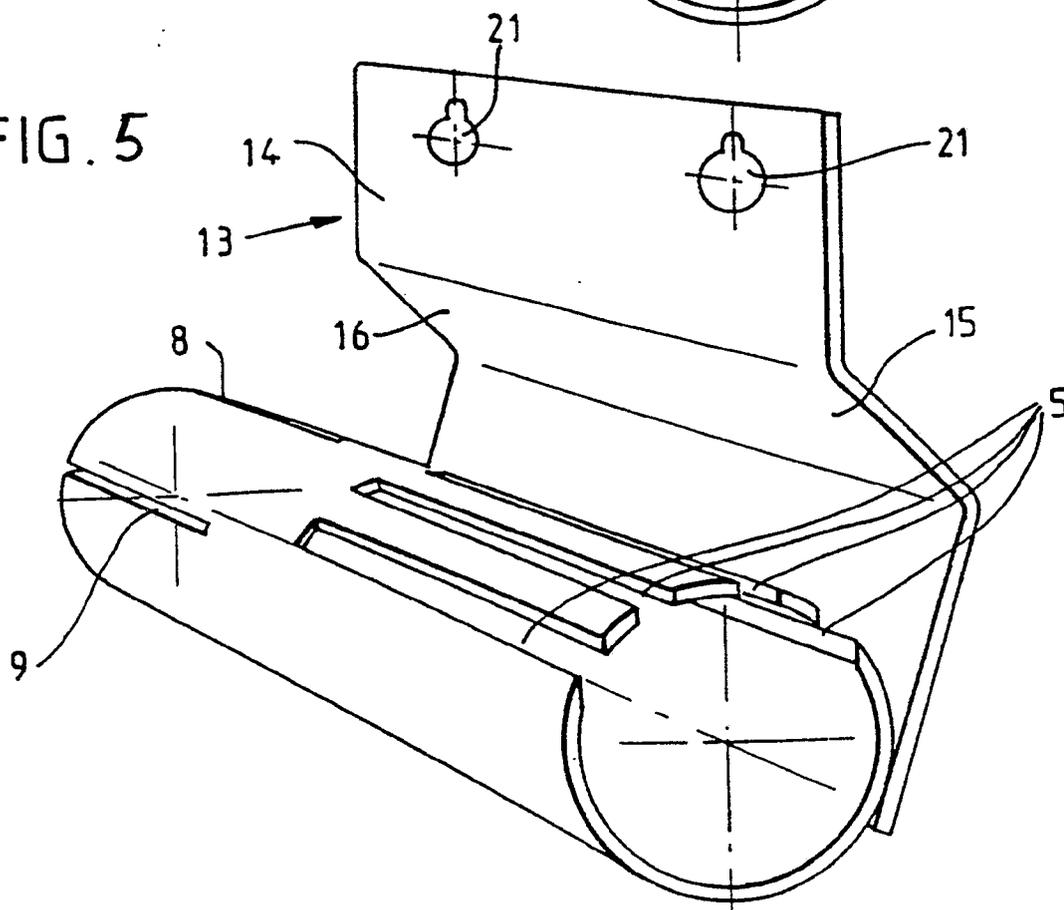


FIG. 5





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 91 40 1426

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	CH-A- 244 366 (LAMBOTTE) * Figures; page 2, lignes 18-91; revendication * ---	1,7	A 63 F 1/06 A 63 F 1/14
A	US-A-2 763 485 (DIAL) * Colonne 1, ligne 67 - colonne 2, ligne 62; figures * ---	1	
A	US-A-3 550 944 (CHAMBERLIN) ---		
A	EP-A-0 120 826 (DUPLIKAT) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A 63 F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 06-09-1991	Examineur STEENBAKKER J.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P0402)